



## COMITÉ DE PILOTAGE

Sites Natura 2000 FR 830 1055 « Massif Cantalien » et FR 830 0066 « Monts et plomb du Cantal »

Mardi 9 octobre 2018,  
9h30 – Dienne / 14h30 - Lavigerie

### Compte-Rendu

Le comité de pilotage est présidé par Linda BÉNARD

#### I - Composition de l'assemblée

##### Présents (13) :

ANDRIEUX Annie, commune de Paulhac  
BÉNARD Linda, Commune de Saint-Jacques-des-Blats  
BIRARD Cécile, Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)  
BLEY Aimie, SMPNRVA  
CHAMBON Louis, commune du Falgoux  
FLAHAUT Stéphanie, Association Gentiana lutea  
FLAUBADIER Roger, Fédération de chasse du Cantal  
GRANIER Philippe, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
JOUBERT Béatrice, Direction Départementale des Territoires du Cantal  
LOUBERT Guy, commune Le Claux  
MARTINIÈRE Anne-Marie, Communauté de communes Pays Gentiane  
REYGADE Jean-Philippe, SMPNRVA  
VERITE Mathis, Ligue pour la Protection des Oiseaux

##### Excusés (25) :

Agence Française pour la Biodiversité du Cantal, Thierry PANTAROTTO  
Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône Alpes, Isabelle GIBERT-PACAUT  
Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement de Haute Auvergne, Marie LOUVRADOUX-GRENIER  
Chambre des métiers et de l'artisanat, Christian VABRET  
Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs, Francis FLAGEL  
Comité territorial de la fédération française de montagne et d'escalade, Marc FAUCHER  
Commune d'Albepierre-Bredons, Alain VANTALON  
Commune de Brezons, Louis MANHES  
Commune de Cézens, André ANGELVY  
Commune de Laveissière, Nicole VIGUES  
Commune de Lavigerie, Maurice GIBERT  
Commune de Malbo, Louis PECHAUD  
Commune de Mandailles-St-Julien, Philippe FABRE  
Commune de Pailherols, Claude PRUNET  
Commune de Saint-Clément, Christian GREGOIR  
Commune de Saint-Paul-de-Salers, Régis JOUDRIER  
Conseil Départemental du Cantal, Bruno FAURE  
Conservatoire Botanique National du Massif Central, Nicolas GUILLERME  
Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Marc GEORGER  
Hautes Terres Communauté, Ghyslaine PRADEL  
Préfecture du Cantal, Isabelle SIMA  
SAEM Super Lioran Développement, Sandrine MOURLON  
Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, Pierre JARLIER  
Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon, Michel DESTANNES  
Syndicat mixte du Puy Mary, Philippe FABRE

Linda BÉNARD, Présidente du comité de pilotage, ouvre la séance en remerciant les participants et présente l'ordre du jour de la réunion :

- La présentation du réseau Natura 2000 et des sites des Monts du Cantal
- Le bilan des actions menées en 2018
- Les perspectives d'animation en 2019

*Les paragraphes qui suivent résument les interventions des membres du comité de pilotage (COPIL) suite à la présentation des différents points à l'ordre du jour.*

Le diaporama de présentation est téléchargeable via le lien suivant : [http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/20181009\\_diapo\\_copil\\_n2k\\_mts\\_15.pdf](http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/20181009_diapo_copil_n2k_mts_15.pdf)

## II – Bilan des actions menées en 2018

### Gestion des habitats et des espèces

#### Entretien et restauration des sentiers

##### Restauration du GR 400 Face Est du Puy Mary

En 2018, un temps important de l'animation a été consacré à la réalisation d'un chantier de restauration d'une portion de 200m du GR400 sur la face Est du Puy Mary. Dégradé en raison d'une importante fréquentation et de la fragilité de ses sols volcaniques, l'objectif des travaux effectués dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 est de canaliser les randonneurs sur un sentier confortable et sécurisé afin de limiter les impacts négatifs sur les milieux naturels : dérangement de la faune sauvage et domestique, dégradation du milieu naturel (une dégradation par piétinement des landes d'intérêt européen était constatée) et d'espèces protégées, érosion des sols.

Réalisés de mi-septembre à mi-octobre sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Puy Mary, le SMPNRVA assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été financés grâce à des fonds européens (dans le cadre de Natura 2000) et des fonds propres du Syndicat mixte du Puy Mary.

Béatrice JOUBERT souhaite savoir sur quelles zones est posée la toile coco. Le SMPNRVA répond que la toile géotextile est uniquement posée sur des secteurs où la profondeur de sol est suffisamment importante pour permettre la repousse de la végétation. La toile géotextile facilite la fixation des graines et leur germination.

Mathis VERITE pose la question de la surveillance pour canaliser les randonneurs. Le SMPNRVA répond qu'une main courante a été mise en place afin d'inciter les randonneurs à rester sur le sentier (et pour ne pas piétiner les zones où de la toile géotextile a été posée). Les gardes nature sont par ailleurs présents durant l'été pour veiller aux bons comportements. Enfin, Linda BÉNARD précise que si le chemin est sécurisé, les randonneurs ne seront plus tentés de marcher sur la végétation.

Pour répondre à la LPO, le SMPNRVA précise que la largeur de sentier privilégié varie entre 1m et 1,2m et il y a en plus des secteurs où l'on peut se croiser.

Béatrice JOUBERT souhaite savoir si ces travaux auraient pu faire l'objet d'un chantier participatif. Le SMPNRVA répond qu'il y a eu un partenariat avec le lycée agricole Henri Queuille de Neuvic : une vingtaine de jeunes en classe de BTS 1<sup>ère</sup> année est venue sur 2 journées prêter main forte. Néanmoins, la plus-value, hormis la sensibilisation, est moindre, ces chantiers nécessitant un temps d'encadrement important.

Mathis VERITE souhaite savoir si un entretien sera prévu par la suite et en quoi il consiste. L'entretien consiste à remettre en place la main courante (pose et dépose), creuser les coupes d'eau et conforter la fixation de la toile coco (environ 2j).

## Autres travaux

Divers travaux ont été réalisés en 2018, notamment la modification du tracé de la variante de la Brèche de Rolland. Ce travail a nécessité de modifier l'emplacement d'un portillon et de panneaux d'information. Néanmoins, les panneaux mis en place pour détourner les randonneurs de l'itinéraire habituel ont été régulièrement dégradés par les vaches présentes sur l'estive. Il faudra envisager l'année prochaine un système de protection. Par ailleurs, le SMPNRVA a constaté à plusieurs reprises un non-respect du nouvel itinéraire par des personnes locales.

## Projet EleVE : Elevage – Environnement – Vétérinaires

Depuis 2014, le SMPNRVA contribue à l'élaboration d'un projet régional sur la thématique des traitements antiparasitaires en lien avec d'autres animateurs de sites Natura 2000 en Auvergne et en partenariat avec le Groupement Techniques des Vétérinaires d'Auvergne. L'objectif de ce projet est de limiter/raisonner l'utilisation de ces traitements pour :

- améliorer l'état sanitaire des troupeaux (ne plus traiter de façon systématique en préventif, privilégier les traitements curatifs avec analyse de sang et fécale, gérer le pâturage pour limiter les contaminations, stimuler l'immunité naturelles des jeunes animaux);
- réduire les coûts ;
- et limiter l'impact des traitements sur la faune non cible (faune du sol, oiseaux, chauves-souris, faune aquatique...).

2018 est l'année de lancement des premiers audits parasitologiques d'exploitation, 60 audits étant prévus sur l'ensemble de la Région Auvergne. Sur les Monts du Cantal, 3 exploitations sont accompagnées par leur vétérinaire, en lien avec la chargée de mission Natura 2000. Il s'agit cette année de réaliser un état des lieux des pratiques des exploitations et un suivi sanitaire des troupeaux (via des analyses de bouses et de sang) pour préconiser des mesures qui devront être appliquées par les exploitants en 2019.

Mathis VERITE ajoute que le projet comprend un volet scientifique afin d'évaluer l'impact de l'utilisation des traitements sur la faune coprophage.

Guy LOUBERT souligne le conflit d'intérêt auquel peuvent être soumis les vétérinaires par rapport aux entreprises pharmaceutiques et à la vente de produits antiparasitaires. Il pense que la plus-value de ce projet est limitée du fait du faible nombre d'exploitations concernées. Le SMPNRVA souligne qu'il s'agit d'une première phase de mise en œuvre, ce type d'audits ayant vocation à être déployé sur la Région et mieux appropriés par les vétérinaires. A partir de 2019, des formations ouvertes à tous éleveurs seront proposées sur l'ensemble de la Région.

Roger FLAUBADIER ajoute que des prélèvements sont réalisés sur les ongulés sauvages et qu'il n'y a pas de problème spécifique constaté.

## Évaluation des incidences Cf. diaporama

Mathis VERITE souhaite savoir si le site de Prat de Bouc fait partie du site classé. Le SMPNRVA répond que ce n'est pas le cas.

Stéphanie FLAHAUT souhaite savoir si les manifestations suivies sont volontaires. Le SMPNRVA répond que les épreuves sportives sont soumises à évaluation des incidences lorsque le nombre de concurrent est supérieur à 350 pour les épreuves non motorisées et à 50 véhicules pour les épreuves motorisées. La réglementation s'est assouplie récemment, en augmentant le seuil de la procédure de déclaration pour les épreuves à caractère motorisé en passant de 25 véhicules à 50. Ainsi, des manifestations qui, jusqu'à présent, étaient suivies par le Parc ne le seront plus. Quid de leur surveillance et des atteintes à l'environnement ?

Guy LOUBERT indique le fait qu'il souhaitait mettre en place des barrières à neige permanentes entre le col de Serre et le buron d'Eylac et précise que cela lui a été refusé. Le SMPNRVA n'a pas été consulté sur ce dossier qui n'a pas, à sa connaissance, été présenté en commission départementale au titre du site classé.

### Suivis des oiseaux d'intérêt communautaire

Afin de préserver les oiseaux, il est nécessaire de disposer d'une meilleure connaissance de l'état des populations sur le site, et en particulier de connaître la localisation des aires de reproduction pour que celles-ci soient prises en compte dans les projets (et notamment d'aménagement) du territoire. En ce sens, les gardes nature effectuent chaque année le suivi des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes sur le site et de quatre espèces patrimoniales strictement montagnardes. Les conditions météorologiques en 2018 ont été très variables avec un début de saison peu propice à l'observation de mai à mi-juin (pluies et orages), quid de l'impact de la reproduction sur le Merle à plastron et le Monticole de roche ?

Le SMPNRVA précise que les observations sont effectuées par les gardes nature le plus souvent lors des patrouilles de surveillance. Ponctuellement, des sorties spécifiques sont programmées sur des habitats favorables à certaines espèces.

La saisie des observations a été facilitée grâce à l'application Smartphone Naturalist.

De façon générale, le périmètre du site Natura « Monts et plomb du Cantal » est peu propice à la nidification de la plupart des espèces ciblées dans le DOCOB (car trop haut en altitude). Le site constitue plutôt un territoire de chasse pour les rapaces nichant à proximité (Planèze de Saint-Flour, fonds de vallées par exemple). En 2018, seules quatre espèces de passereaux sont nicheurs sur la zone : pie-grièche écorcheur, merle à plastron, pipit spioncelle, monticole de roche.

Guy LOUBERT pose la question de la nidification des vautours sur les Monts du Cantal. Le SMPNRVA répond que les vautours fauves n'ont pas de milieux favorables pour nicher sur le territoire et que le climat est trop rude. Ils proviennent des Gorges de La Jonte et du Tarn.

Mathis VÉRITÉ ajoute qu'il s'agit d'oiseaux très voyageurs quand ils sont jeunes. Il a observé cette année un vautour bagué au col de Cabre provenant d'Espagne.

Par ailleurs, un travail d'inventaire des oiseaux a été réalisé sur la forêt communale du Falgoux afin de disposer d'éléments de connaissance précis pour évaluer le potentiel impact d'un projet de parc de loisirs porté par la communauté de communes du Pays de Salers. Louis CHAMBON précise qu'un travail est en cours pour préciser le mode de gouvernance du projet (privé ? public ?). La DDT souligne ne pas connaître de façon précise les modalités du projet et ne peut donc pas orienter la collectivité vers la procédure réglementaire associée. Louis CHAMBON répond que le projet concerne la parcelle 38 de l'aménagement forestier et que toute coupe de bois devra être exclue si le projet arrive à son terme. Le SMPNRVA souhaite être tenu au courant de l'avancée du projet et participer aux réunions à venir.

Mathis VÉRITÉ précise que la forêt du Falgoux est potentiellement très favorable à la Chouette de Tengmalm, espèce remarquable protégée d'intérêt national et européen. La LPO prévoit de réaliser cet hiver des prospections de terrain pour essayer de trouver cette espèce. De son côté, le Parc prévoit de réaliser également des prospections, de façon coordonnée avec l'Office National des Forêts sur d'autres secteurs.

### Diagnostic des peuplements forestiers à enjeu de biodiversité

Ce travail a débuté en 2017 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 avec la collaboration de l'ONF sur la forêt communale du Falgoux. Il s'agit d'identifier les zones forestières écologiquement les plus intéressantes pour les préserver et les intégrer à la gestion forestière : îlot de sénescence (pas d'intervention sylvicole), marquage d'arbres remarquables à préserver, etc....

Les résultats seront présentés à l'ONF et à la commune de Falgoux d'ici la fin d'année. Par ailleurs, le travail de terrain s'est poursuivi en 2018 sur les forêts publiques.

### Inventaires naturalistes - Prat de Bouc

En vue du projet de création d'un téléski sur Prat de Bouc et d'une piste de 20 m de large, un travail d'inventaire naturaliste approfondi a été réalisé cette année par les gardes nature sur les oiseaux, la flore et l'Azuré des mouillères.

## **Inventaires Moiré des sudètes et Azuré des mouillères**

Ces inventaires permettent d'apporter des éléments de connaissance pour hiérarchiser les zones à enjeu sur les sites et disposer d'argumentaires dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences.

Le SMPNRVA souligne que le travail d'inventaire mené cette année a permis de réactualiser des données anciennes de présence mais également de révéler de nouvelles données. Ce travail est essentiel pour alimenter la base de données dans le cadre du Plan National d'Actions

**Communication, sensibilisation** cf. diaporama

**Suivi des autres politiques locales** cf. diaporama

**Gestion administrative et financière** cf. diaporama

## **IV – Présentation de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune « Gentiana lutea » - Par Stéphanie FLAHAUT**

L'association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune « Gentiana lutea », créée en 2014, réunit tous les étages de la filière : propriétaires/gestionnaires fonciers – Arracheurs / cultivateurs de gentiane – Exploitants en gentiane / collecteurs / négociants – Transformateurs – Membres associés, autour de la problématique de la gestion durable de la ressource Gentiane. L'interprofession a déjà édité un guide de bonnes pratiques, un modèle de convention d'exploitation de racine (contrat à passer entre le propriétaire et l'arracheur) et un état des réglementations et des espaces protégés, documents disponibles sur : [www.cpparm.org/la-gentiane/](http://www.cpparm.org/la-gentiane/)

A terme, ces outils intégreront la charte de production de gentiane durable en construction au sein des différents groupes projets : Charte, Culture, Observatoire économique, Statuts, réglementation et droit du travail, Analyse.

Les professionnels de la filière ont également pris conscience qu'à l'échelle d'un territoire (commune, communauté de communes, zone Natura 2000, département, massif, ...) ces bonnes pratiques n'étaient cohérentes que dans le cadre d'un plan de gestion concerté entre les acteurs du territoire. Dans le but d'informer sur la plante et sa filière, et d'ouvrir le débat sur les mesures qui peuvent localement être mises en œuvre, deux réunions sont prévues les 24 et 25 octobre 2018 dans le Massif central, à l'attention des propriétaires et des gestionnaires fonciers (acteurs privés ou publics), premier maillon de la filière en mesure d'agir sur la ressource.

## **V – Perspectives d'animation 2019**

Les actions envisagées sont les suivantes (en plus des actions courantes) :

- Renouveler une information auprès des professionnels du territoire sous différents formats : temps spécifique pour les offices de tourisme, journée terrain pour les accompagnateurs en montagne et les agents du Grand Site de France Puy Mary ;
- Réaliser un suivi des MAEC et prendre contact avec l'ensemble des agriculteurs engagés en 2016 ;
- Poursuivre la réflexion pour la mise en place de contrats forestiers en lien avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF)
- Restauration de sentiers : reprise de l'ensemble des chantiers précédents + suivi de végétation du chantier du Puy Mary
- Poursuite du projet ELEVE sur la gestion du parasitisme des troupeaux
- Poursuivre le travail sur l'identification des forêts à enjeux et présentation des résultats aux communes
- Suivi/inventaires d'espèces (nouveau : Chouette de Tengmalm)
- Diagnostic des berges des cours d'eau

- Organiser une sortie nature + Fête de la Montagne
- Concertation sur signalétique pastorale pour la conciliation des usages > pose de panneaux d'information?
- Poursuivre l'aménagement de la gare d'arrivée du téléphérique du Plomb du Cantal (sous réserve de l'accord du nouveau directeur de la station du Lioran)

La séance est levée à 12h30.

## VI – Visite terrain du chantier de restauration du GR400 au Puy Mary

